



Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 3 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six et le 3 du mois de juillet (03.07.2026) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 18 juin 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°07/2026-04

ELECTION DES 1ER ET 3EME VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE

Nombre de membres en exercice : 21, soit 680 voix	
Nombre de membres présents : 16, soit 506 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BUSQUET Pierre (délégué titulaire), M. CHANRION Jean-Luc (délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. LAFON Guillaume (délégué titulaire), M. MEILHAN Yves (délégué titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. RATTO Stéphan (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. SOURSAC Jérôme (délégué titulaire), M. VIEILLEVIGNE Pierre (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3, soit 129 voix	M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire a donné pouvoir à M. BAYLET Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. GARGUY
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 45 voix	Mme PIGEAUX Laura (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 341 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Février 2016 portant création du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu l'article 9 des statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement qui prévoit que les Vice-Présidents sont au nombre de 4 et élus selon les modalités suivantes :

- 2 sont élus parmi les représentants délégués du Conseil départemental, et par ces derniers (2^{ème} et 4^{ème} VP),
- 2 sont élus parmi les représentants délégués des autres membres adhérents, et par ces derniers (1^{er} et 3^{ème} VP) ;

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 7.2 qui stipule que le mandat des délégués est lié à celui de l'organe délibérant dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de la séance du Comité syndical qui suit le renouvellement général de l'organe délibérant dont ils sont issus ;

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 qui ont entraîné consécutivement la désignation par les conseils communautaires et les conseils municipaux des EPCI et communes membres de nouveaux délégués afin de le représenter au sein du Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu l'article 10 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement qui fixe la constitution du Bureau du Syndicat, à savoir le Président, les 4 Vice-Présidents et les Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur ;

Vu le règlement intérieur du syndicat ;

Considérant que suite à ces élections, il y a lieu de procéder à l'élection des 2 Vice-Présidents (1^{er} et 3^{ème} Vice-Présidents) délégués des EPCI et communes membres ;

Sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, le Comité syndical est invité à procéder à l'élection du 1^{er} et du 3^{ème} Vice-Présidents du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, élus parmi les représentants délégués des EPCI et communes membres et par ces derniers.

Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.1 Constitution du bureau

Le Conseil syndical a désigné deux assesseurs :

- Catherine BOURDONCLE
- Jean-Philippe BESIERS

1.2 Déroulement de chaque tour du scrutin

Pour faciliter l'organisation et le dépouillement, le vote électronique est le dispositif utilisé.

Un boîtier destiné au vote électronique a été remis à chaque délégué représentant EPCI et communes à leur arrivée, et configuré pour chacun en fonction du nombre de voix affecté à la structure membre qu'il représente.

Membres concernés par le vote	Nombre de voix
CCGSTG	64
CCTC	59
CC2R	38
CCLTG	37
CCQC	34
CCQVA	28
CCPSQ	25
CCPL	22
CCQRGA	21
Reyniès	2
Lacourt St Pierre	2
Escatalens	2
Léojac	2
TOTAL	336 voix

En cas de procuration, le boîtier de leur mandant leur a été également confié.

Via ce système de vote électronique acquis par le syndicat, les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin ont été totalement garantis. Des tests ont été pratiqués en amont pour vérifier la fiabilité du dispositif et une attestation d'huissier en atteste le bon fonctionnement.

Pour chaque tour de scrutin, les délégués concernés sont invités à se munir de leur boîtier électronique.

Pour chaque vote, un numéro aléatoire a été attribué à chaque élu déclaré.

Pour voter, les votants devaient saisir le numéro de l'élu pour lequel ils souhaitaient apporter leur voix.

En cas de vote blanc, les votants doivent saisir le numéro 9 sur le boîtier.

S'ils ne souhaitent pas prendre au vote, les élus doivent saisir le numéro 10 sur le boîtier.

A chaque tour de scrutin, le Président a clos les votes et a annoncé les résultats qui se sont affichés directement à l'écran.

Election du 1er Vice-Président

Conformément aux statuts du syndicat, le 1er Vice-Président est élu parmi les représentants délégués des EPCI et communes membres et par ces derniers exclusivement.

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Se déclare candidat à la fonction de 1er Vice-Président :

— M. DELBREIL Thierry

1^{er} Tour de Scrutin

Nombre de voix au total : 336

Nombre de voix représentants les délégués présents à l'appel : 334

Nombre de voix représentants les élus n'ayant pas pris part au vote : 22

Nombre de voix issues du vote : 312

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 312

Majorité absolue : 157

Résultats : 312

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELBREIL Thierry.....	312.....	Trois cent douze.....
.....		

Vu les résultats du scrutin :

M. Thierry DELBREIL ayant obtenu 312 voix au 1er tour, est proclamé 1er Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Conformément aux statuts du syndicat, le 3ème Vice-Président est élu parmi les représentants délégués des EPCI et communes membres et par ces derniers exclusivement.

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Se déclare candidat à la fonction de 3ème Vice-Président :

— M. GARGUY Bernard

1^{er} Tour de Scrutin

Nombre de voix au total : 336

Nombre de voix représentants les délégués présents à l'appel : 334

Nombre de voix représentants les élus n'ayant pas pris part au vote : 59

Nombre de voix issues du vote : 275
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombres de suffrages exprimés : 275
Majorité absolue : 138
Résultats : 275

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GARGUY Bernard.....	275.....	Deux cent soixante-quinze.....
.....		

Vu les résultats du scrutin :

M. Bernard GARGUY ayant obtenu 275 voix au 1er tour, est proclamé 3ème Vice-Président et immédiatement installé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELU** M. Thierry DELBREIL comme 1er Vice-Président
- **PROCLAME ELU** M. Bernard GARGUY comme 3ème Vice-Président
- **ACTE** que ces 2 Vice-Présidents nouvellement élus font partie et siègent au Bureau syndical

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le 06 JUIL. 2026

Fait à Montauban, le 3 juillet 2026

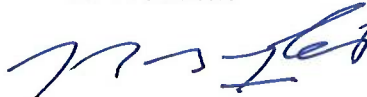
Et de la publication le 10 JUIL. 2026

Le Secrétaire de séance



Christian QUATRE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

AR Préfecture

Election des 1er et 3ème Vice-Présidents du syndicat mixte

Identifiant unique de l'acte :	082-200061257-20260703-07202604-DE
Numéro d'acte :	07202604
Date de décision :	03/07/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-1-1-0-0 (Institutions et vie politique / Election executif / élection des maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'établissements publics et du département)
Fichier acte :	07 2026 04 Election 1er et 3ème VP.pdf

Fichier(s) annexes(s) :	feuille proclamation resultats.pdf
-------------------------	------------------------------------

Collectivité émettrice :	TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par :	Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte :	06/07/2026 15:15:29
Date de réception de l'AR :	06/07/2026 15:15:41